

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU 14 avril 2025
Délibération n°2025/05

Date de la convocation : L'an Deux Mille Vingt Cinq,
Le Quatorze avril,
28 mars 2025
Date d'affichage : A Quatorze heures, les membres du Comité Syndical du PETR Ternois – 7 Vallées se
28 mars 2025 sont réunis en séance publique, à la Maison du Bois à Auchy les Hesdin (62770), après
convocation légale en date du Vingt Huit Mars 2025 sous la Présidence de Monsieur
BACHELET Claude, Président

Présents ou Représentés : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

- Monsieur Bertrand BEUCAMP
- Monsieur Sébastien BOCQUILLON
- Monsieur Jean Luc FAY
- Monsieur Willy GALLET
- Monsieur Benoît HOGUET
- Monsieur Franck MAAS
- Monsieur Damien MONTEL
- Monsieur Jean François THERET
- Monsieur Yves CARPENTIER
- Monsieur Jim DOURLENS
- Monsieur Michel EVRARD
- Monsieur Benoît THERET
- Monsieur Gérard VANDENHOVE

Nombre de membres :
En Exercice : 36
Présents : 23
De Votants : 23

Secrétaire de séance : Monsieur André GENELLE

Objet de la délibération : Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vote du budget primitif 2025 Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;
Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 28 février 2025 ;
Vu le rapport de présentation du budget du PETR ci-joint annexé ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025 ;
Vu l'exposé du Président,

Vote :
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0
Au vu des éléments présentés, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL SYNDICAL :

Mention exécutoire : ENTENDU l'exposé de son Président ;
APRES en avoir débattu,
Oui APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 062-200075679-20250414-2025_05_140425-DE

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif au titre de l'exercice 2025 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu
exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
25/04/2025 et
publication et
notification du
25/04/2025

Le Président,
Claude BACHELET